



**LA MONTAGNE
UNE SPÉCIFICITÉ
DURABLE**

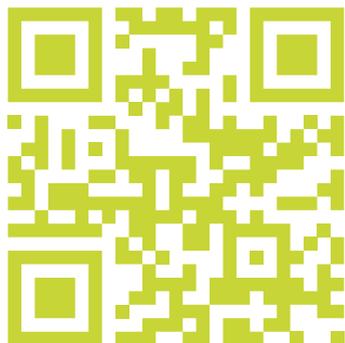
PROGRAMME



ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

INSCRIPTION

Les inscriptions au congrès
se font par voie électronique
à l'adresse suivante : **www.anem.org/congres**



LES 30 ANS DE L'ANEM

L'Association nationale des élus de la montagne célèbre son trentième anniversaire en octobre 2014.

Cette commémoration sera concomitante avec celle de l'adoption définitive de la loi relative au développement et à la protection de la montagne, en décembre 1984.



Pour pérenniser les principes de la loi montagne, alors que le processus législatif était en voie d'achèvement, les élus ont créé l'ANEM, dès octobre 1984. Cette décision était le fruit de la conviction, acquise au cours d'un long travail parlementaire, que le consensus qui en a résulté entre montagnards, au-delà des attaches partisanes, devait se perpétuer dans un cadre pérenne.

Ses parlementaires ayant obtenu l'approbation unanime des deux assemblées pour voter une loi qui reconnaît une spécificité montagne, un droit à la différence et la nécessité d'adapter les dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire français et de ses millions d'habitants, c'était bien la vocation de l'Association d'œuvrer de façon permanente en faveur d'une politique nationale de la montagne.

Dès l'origine, la mission de l'ANEM a été de donner aux collectivités des moyens pour défendre les intérêts économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la montagne. C'est la singularité de l'Association, à la différence de toutes les autres associations (regroupant les élus d'un seul niveau de collectivité), que d'avoir rassemblé, autour de ses parlementaires, des élus de toutes les collectivités de montagne pour être plus représentative de ses territoires et donc plus forte : 6 250 communes (et les intercommunalités), 48 départements et 12 régions. Elle a aussi promu le développement équitable et durable de tous les massifs, attestant sa vocation à représenter toutes les forces vives de ses territoires.



LES PRÉSIDENTS DE L'ANEM

Pendant 30 ans, l'ANEM, dont la légitimité a été reconnue dès sa création par les gouvernements successifs, s'est trouvée à l'avant-garde du combat pour la démocratie locale afin de trouver des solutions dans de nombreux domaines pour ses territoires, bien souvent transposées dans les autres, par la suite.

L'Association rendra hommage aux hommes et à la femme qui ont été désignés pour la présider de 1984 à 2014. Les anciens présidents, l'actuelle présidente et son futur successeur, tous parlementaires lors de leur accession à la tête de l'Association pour deux ans (après deux années de secrétariat général) seront présents lors cet événement exceptionnel, dans la ville de Louis BESSON, longtemps député-maire de Chambéry, et premier de cette longue cordée. Depuis octobre 1984, ils ont assuré une gouvernance avec un binôme de parlementaires, issus de la majorité et de l'opposition. Cette alternance politique et géographique automatique, pour e moins originale dans la sphère politique, est souvent considérée comme exemplaire, bien au-delà de la montagne...

Tous ont été conviés pour être présents au 30^e congrès et partager ce grand moment d'unité montagnarde, toujours préservée depuis 1984. Ils seront là aussi pour s'assurer que, dans la nouvelle réforme territoriale, la montagne est toujours reconnue et respectée au sein de la République. Le chef du gouvernement et les ministres présents viendront attester l'attachement de la nation envers les femmes et les hommes vivant en montagne.



L'ESSENTIEL DEPUIS UN AN

Face à l'accumulation des dispositions législatives et réglementaires depuis une trentaine d'années, notre Comité directeur a décidé de mettre en chantier le code de la montagne, conformément à l'article 79 de la loi du 5 janvier 2006.

En effet, la volonté du législateur étant restée lettre morte depuis plus de 8 ans, pour combler cette carence administrative, avec le soutien de Marylise LEBRANCHU, alors ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, l'Association a mobilisé toutes les énergies pour élaborer un code. Cet ouvrage, qui rendra visible et accessible le droit applicable en montagne, sera remis aux congressistes le 16 octobre.

Un colloque consacré à la formation aux métiers de la montagne a été organisé par l'ANEM, dans le cadre de Mountain Planet, le 24 avril, à Grenoble, le président de Pôle Emploi, auteur d'un récent rapport sur l'emploi dans le tourisme, ayant introduit les débats. Les actes du colloque ont été édités permettant une large diffusion de débats de haute tenue.

L'ANEM a apporté une contribution aux Assises du tourisme, avec plusieurs associations d'élus (ANEL, ANMSCCT, ANMSM), qui partagent les mêmes positions dans le domaine du tourisme. Celles-ci ont été envoyées à la ministre alors en charge du tourisme dès février et présentées par la suite à Laurent FABIUS, ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé de la promotion du tourisme.

Enfin, dès l'adoption des deux projets de loi portant réforme territoriale, l'Association s'est mobilisée pour rencontrer plusieurs membres du gouvernement, dont le Premier ministre, afin que la spécificité montagne soit respectée. Celle-ci sera au cœur des débats du 30^e congrès.



JEUDI 16 OCTOBRE

10h30 /
COMITÉ DIRECTEUR
(réservé aux membres)

11h15 à 14h00 /
**ACCUEIL DES
CONGRESSISTES**
Déjeuner libre

14h00 /
**OUVERTURE
DU CONGRÈS :**
Frédérique MASSAT,
*députée de l'Ariège,
présidente de l'ANEM*

JEAN-JACK QUEYRANNE,
*président du Conseil régional
de Rhône-Alpes*

ALLOCATION
de Sylvia PINEL,
*ministre du Logement, de l'Égalité
des territoires et de la Ruralité*

14H40 / **TABLE RONDE** LABELLISÉE " ASSISES DE LA RURALITÉ "

QUELS SERVICES AU PUBLIC,
AVEC QUELS MOYENS POUR
LA MONTAGNE DEMAIN ?

Les élus de la montagne ont une appréhension très large des services à la population qu'ils soient publics ou privés. Pour garantir de manière effective la proximité des services publics et au public, l'accessibilité doit être exprimée en temps et non pas simplement en distance, de façon adaptée à chaque type de service et en fonction de la réalité géophysique du territoire. Désormais, c'est le Commissariat général à l'égalité des territoires-CGET qui doit traduire les objectifs du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et donc d'accès aux services publics. En mars dernier, la Caisse des dépôts s'est vue confier la gestion du programme de création et d'animation du réseau des maisons des services au public. Dans ce cadre, de nombreux opérateurs du service public et au public voient leur mission et leur moyens profondément transformés pour des raisons liées à l'évolution des attentes et des pratiques des usagers et consommateurs, ainsi qu'aux mutations technologiques ou à la situation économique et financière. L'apport du très haut débit et les expérimentations en cours, dans le domaine du tourisme notamment, feront l'objet d'un point particulier.

INTERVENANTS :

Jean-François BUREAU,
*directeur des affaires institutionnelles
et internationales Eutelsat*

Antoine DARODES,
directeur de la mission France Très Haut Débit

Pierre GUELMAN,
directeur des affaires publiques d'ERDF

Bruno JANET,
*directeur des relations avec
les collectivités locales Groupe Orange*

Bertrand LE THIEC,
directeur des Affaires publiques EDF

Marie-Hélène MARTINEZ,
*responsable du service « usages et services
numériques » - direction du Développement
Territorial et du Réseau CDC*

Marc-Etienne PINAULT,
*directeur du développement de la capacité
des territoires du Commissariat général
à l'égalité des territoires*

Guy Pierre SACHOT,
*directeur du développement territorial
du groupe La Poste*

Animatrice :
Stéphanie GÉROUDET-RÈGES

16H30 / **TABLE RONDE**

LES 30 ANS DE L'ANEM
ET DE LA LOI MONTAGNE

Peu avant la fin de la longue gestation de la loi Montagne et pour en défendre les principes, les parlementaires ont créé l'ANEM, en octobre 1984. Les anciens présidents seront aux côtés de la présidente actuelle et de son successeur pour afficher leur constance et leur unité dans la ville de Louis BESSON, longtemps député-maire de Chambéry. Durant trente ans, ils ont exercé une gouvernance pour deux ans en binôme avec un secrétaire général, tous deux parlementaires, l'un de la majorité, l'autre de l'opposition. Cette alternance politique et géographique automatique, originale dans la sphère politique, est considérée comme exemplaire... Ils viendront s'assurer que, dans la nouvelle réforme territoriale, la montagne est toujours reconnue et respectée au sein de la République.

Symbole de cette volonté, l'ANEM présentera à la fin de cette table ronde la première édition du code de la montagne qu'elle a élaboré pour marquer ce 30^e anniversaire.

INTERVENANTS :

Les anciens présidents de l'ANEM

Animatrice :
Stéphanie GÉROUDET-RÈGES



18h15 /
ALLOCATION
de Stéphane LE FOLL,
*ministre de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Forêt, porte-parole
du gouvernement*

20h30 /
SOIRÉE DE GALA
en hommage
aux anciens présidents
en présence de
Marylise LEBRANCHU,
*ministre de la Décentralisation
et de la Fonction publique*

Avec le soutien d'EDF

VENDREDI 17 OCTOBRE

08h15 /
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
réservée aux adhérents

09h15 /
SÉANCE INAUGURALE
présidée par **Laurent WAUQUIEZ**,
député de la Haute-Loire

ACCUEIL DES AUTORITÉS LOCALES

Michel DANTIN,
député européen-maire
de Chambéry

Hervé GAYMARD,
député-président du Conseil
général de la Savoie

Bernadette LACLAIS,
députée de la Savoie

09H45 / **TABLE RONDE**

QUELLE REPRÉSENTATION ET QUELLES CAPACITÉS POUR LA MONTAGNE DANS LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE ?

Le 2 juin, le président de la République, a annoncé la diminution du nombre de régions en métropole, la suppression du conseil général en 2020, et l'élévation du seuil de regroupement intercommunal à 20 000 habitants. Ce véritable big bang territorial impactera très fortement la montagne.

Depuis, l'Association a multiplié les rencontres avec tous les ministres concernés, dont le Premier ministre, et les parlementaires en charge des projets de loi pour garantir une place aux représentants légitimes de la montagne au niveau communal, intercommunal, départemental, régional et national. Comment éviter l'uniformité calquée sur un modèle exclusivement urbain, souvent source de recentralisation et d'éloignement ? Bien au contraire, comment faire valoir la diversité des territoires à faible densité démographique, prédominants en zone de montagne ? Quels moyens financiers, notamment, seront donnés à la montagne ?

GRAND TÉMOIN : **Marylise LEBRANCHU**,
ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique

INTERVENANTS :

Marie-Noëlle BATTISTEL,
députée de l'Isère

Vincent DESCOEUR,
président du conseil général du Cantal

Olivier DUSSOPT,
député de l'Ardèche

Hervé GAYMARD,
député et président du conseil général
de la Savoie

Michel MERCIER,
président de la communauté de communes
de l'Ouest Rhodanien

René SOUCHON,
président de la région Auvergne

Laurent WAUQUIEZ,
député de la Haute-Loire

Animatrice :
Nathalie GRYNSPAN, journaliste

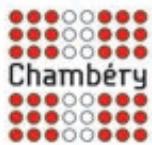


12h15 /
**DISCOURS DU NOUVEAU
PRÉSIDENT DE L'ANEM,**

**ALLOCATION
DU PREMIER MINISTRE
Manuel VALLS**

12h50 /
DÉJEUNER
Avec le soutien de RTE

13h00 /
CONFÉRENCE DE PRESSE



CHAMBÉRY, CARREFOUR ALPIN DE L'EUROPE

SURNOM

La Cité des Ducs

HABITANTS

58 437 habitants en 2011 (Insee)

SUPERFICIE

20,99 km²

ALTITUDE

270 m

JUMELAGES

Turin (Italie)

Albstadt (Allemagne)



Centre des Congrès - Le Manège

Chambéry, ville au service de l'économie de la montagne, résolument engagée dans le soutien de ce secteur d'activité par sa situation géographique et son expertise liée à la présence de nombreux organismes œuvrant dans ce domaine, a l'honneur d'accueillir le congrès de l'ANEM pour sa 30^e édition.

Au carrefour de liaisons autoroutières et ferroviaires performantes, la capitale de la Savoie est à moins d'une heure des aéroports internationaux de Lyon-Saint Exupéry et Genève-Cointrin et de 3 heures par TGV de PARIS.

Cette position de carrefour a toujours donné à la ville une tradition commerciale plus qu'industrielle. Elle accueille cependant des entreprises aux noms emblématiques OPINEL, FOLLIET ou ALPINA, par exemple, mais aussi des entreprises performantes dans les technologies de pointe et d'avenir.

Riche de son histoire et dotée d'un patrimoine historique remarquable, Chambéry, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, s'affirme au fil du temps comme une destination privilégiée du tourisme de loisirs et du tourisme d'affaires, ouverte sur la prospère Italie du Nord. Chambéry met à la disposition des congressistes des équipements de qualité tels que le centre des congrès du Manège, le Phare et un parc d'exposition, qui dans le cadre de l'organisation de très nombreux séminaires, colloques, foires et expositions, a accueilli, en 2013, le congrès national des sapeurs-pompiers.

L'offre touristique chambérienne présente une gamme complète et une restauration de qualité à l'image des « Tables de l'Alpe », label regroupant des chefs engagés dans la cuisine de terroir privilégiant les produits locaux et les vins de Savoie. Ceux-ci figurent aujourd'hui à la table des meilleurs restaurants français et étrangers.

Ville-porte des parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse et du parc national de la Vanoise, Chambéry et son territoire offrent des espaces touristiques naturels de découverte où vivre et partager de belles expériences ludiques et sportives.

Outre le château des Ducs de Savoie et ses nombreux hôtels particuliers, l'ancienne capitale des Ducs de Savoie offre son centre ancien à la flânerie urbaine à travers ses allées mystérieuses qui témoignent d'une histoire liée à des personnages illustres tels que Jean-Jacques ROUSSEAU et Mme de WARENS, le comte de BOIGNE ou encore les frères de MAISTRE, LAMARTINE et Georges SAND.

C'est aussi à Chambéry que Mario BOTTA et l'école tessinoise ont conçu l'espace MALRAUX en 1987, la médiathèque Jean-Jacques ROUSSEAU en 1992 et la cité des arts et de la musique en 2002, éléments d'architecture contemporaine remarquables, sans oublier l'architecte Jean DUBUISSON qui marqua de son empreinte la construction de Chambéry-le-Haut.

En espérant que l'accueil et le professionnalisme des équipes mobilisées pour cette 30^e édition du congrès de l'ANEM soient à la hauteur de vos attentes, nous vous souhaitons le séjour le plus profitable et agréable possible.



La fontaine des éléphants



Cité des arts et de la musique

EXCURSIONS & ACTIVITÉS

JEUDI 16 OCTOBRE (matin)

10h00 : Rendez-vous au musée des Beaux-Arts avec un médiateur pour une visite guidée des collections permanentes. Ce musée possède une prestigieuse collection de peintures italiennes du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, la 1^{ère} en France après le Louvre.

JEUDI 16 OCTOBRE (après-midi)

13h45 : Rendez-vous au Centre des Congrès le Manège avec un guide conférencier.

14h00 : Départ en autocar pour le grand port d'Aix les Bains.

14h45 : Embarquement pour une croisière découverte sur le Lac du Bourget, le plus grand lac naturel de France.

15h00 : Visite audio-guidée de l'Abbaye de Hautecombe.

17h00 : Embarquement pour la croisière retour vers Aix les Bains.

18h00 : Retour au Centre des Congrès le Manège.



Abbaye de Hautecombe

VENDREDI 17 OCTOBRE (matin)

9h30 : Rendez-vous au Centre des Congrès le Manège avec 2 guides conférenciers. Constitution de 2 visites guidées du centre historique de Chambéry avec les places, les allées, les hôtels particuliers, la fontaine des éléphants et la cathédrale Saint François de Sales, puis découverte du Château des Ducs de Savoie et de la Sainte Chapelle.

11h30 : Concert de 15 minutes du Grand Carillon spécialement pour les accompagnants de l'ANEM.

12h00 : Retour au Centre des Congrès le Manège.



Château des Ducs de Savoie



Cathédrale Saint François de Sales

INFORMATIONS PRATIQUES



Place Saint-Léger



Place de l'Hôtel de Ville

SERVICE NAVETTES

Mises à disposition vers et au retour de Chambéry

- Gare de Chambéry
- Aéroport de Lyon-Saint Exupéry
- Aéroport de Genève

Détail sur notre site www.anem.org

ACCUEIL CONGRÈS A PARTIR DU 15 OCTOBRE

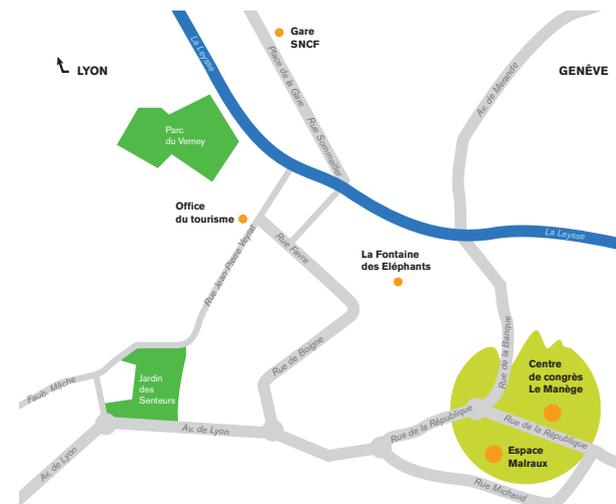
Espace Malraux, scène nationale de Chambéry et de la Savoie
67 place François Mitterrand - 73001 Chambéry

Numéro utile congrès : 04 79 33 30 30

RESTAURATION

Le déjeuner du jeudi 16 octobre est libre.

Retrouvez la liste des restaurateurs sur le site www.anem.org, rubrique congrès.



ACCÈS AU CONGRÈS :

► PAR LA ROUTE

Chambéry est desservie par les autoroutes A43 depuis Lyon, A41 depuis Genève ou Grenoble, A6 depuis Paris et A7 depuis Marseille.

Location de véhicules :

Avec Hertz et l'ANEM, bénéficiez de tarifs préférentiels sur votre location avec le code remise : **CDP 659036**.

Réservations au 04 79 68 98 46

Autres loueurs :

- Avis / 0 820 61 16 72
- Europcar / 04 79 62 05 62
- ADA / 04 79 62 91 22

► EN AVION

- L'aéroport de Lyon-Saint Exupéry (86 km)
- L'Aéroport de Genève-Cointrin (89 km)

Pour obtenir les tarifs préférentiels consentis pour cet événement, connectez-vous sur www.airfrance.fr (rubrique en bas de page : Offre entreprise/Congrès, salons et séminaires).

Code identifiant : **23216AF**

Vous devez garder et présenter le Programme de la manifestation comme justificatif de l'utilisation du tarif consenti.

Pour connaître votre agence Air France la plus proche, consultez : www.airfrance.fr

AIRFRANCE

► PAR LE TRAIN

Gare de Chambéry.

Réservation à la SNCF

et dans les agences agréées.

Des fichets vous accordant 20% de réduction sont disponibles sur simple demande auprès de l'ANEM ou par courriel : contact@anem.org





AVEC LE SOUTIEN DE



7 rue de Bourgogne - 75007 Paris
Tél : 01 45 22 15 13 / Fax : 01 45 22 15 26
contact@anem.org



www.anem.org/congres